



LE DEVOIR

Vol. CIV N° 37

LE DEVOIR, LE JEUDI 21 FÉVRIER 2013

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

COMMISSION CHARBONNEAU

Les trottoirs, une expertise sicilienne?

Nicolo Milioto nie l'existence d'un cartel dans le domaine

BRIAN MYLES

Six entreprises ont raflé 92% des contrats de trottoirs à Montréal au cours des 15 dernières années grâce à leur dur labeur et à leur compétence, selon l'entrepreneur Nicolo Milioto, qui a nié sans grande conviction l'existence d'un cartel dans ce domaine.

Après avoir exposé en long et en large les liens d'amitié entre M. Milioto et le défunt parrain de la mafia à Montréal, Nicolo Rizzuto, la commission Charbonneau a exploré mercredi les retombées potentielles que tirait l'entrepreneur de ses mauvaises fréquentations.

L'ex-président de Mivela, surnommé « monsieur Trottoir », a remporté le quart des contrats de trottoirs à Montréal (103 contrats sur 401 appels d'offres) entre 1996 et 2011.

Mivela, BP Asphalte (Giuseppe Borsellino), Pavage CSF (Domenico Cammalleri), Pavages ATG (Alex Sciascia), Asphalte Inter-Canada et TGA (Joey Piazza) ont mis la main sur 367 des 401 contrats, ce qui représente un

VOIR PAGE A 8 : TROTTOIRS

Lire aussi : L'éditorial de Josée Boileau: Où est l'opposition? Page A 6

L'UPAC s'intéresse aux honoraires d'une firme de publicité. Québec réitère sa confiance dans le maire Applebaum. Page A 3

-M- EN OUVERTURE DE MONTRÉAL EN LUMIÈRE



Bertrand Guay Agence France-Presse

« On a des projets jusque dans la nuit », dit Matthieu Chedid la veille de son spectacle au Métropolis.

Bienvenue dans son Îl

Matthieu Chedid ramène son « superguitarehéros cartoonnesque » au festival d'hiver du cœur de l'île, pour présenter jeudi et vendredi le spectacle de l'album *Îl*: oui, ça rime, c'est exprès. Deux fois deux grosses heures et demie de « mojo », promet-il. Voici déjà quinze minutes au bout du fil.

SYLVAIN CORMIER

Matthieu Chedid aime les mots porteurs, avec lesquels il peut jouer à l'infini. Ça fait combien d'années qu'on aime à dire qu'on aime -M-, son alter ego aux mille déclinaisons et variantes? Une quinzaine, au moins. Et voilà qu'il nous refait le coup avec

ce septième album intitulé *Îl*. Avec l'accent circonflexe en trop ou le e retranché, c'est comme vous voulez. « Ces mots, ce sont des petites portes ouvertes à l'imaginaire de chacun, commente l'ami frisé à son extrémité du combiné. Ça ouvre à des possibilités très ludiques, et

VOIR PAGE A 8 : -M-

REDEVANCES MINIÈRES

Québec avance à l'aveuglette

Le commissaire au développement durable réclame une analyse des coûts et bénéfiques

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Malgré des recommandations très claires émises par le Vérificateur général en 2009, Québec n'a toujours pas les outils nécessaires pour fixer le prix des redevances minières, déplore le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, dans un nouveau rapport déposé mercredi à l'Assemblée nationale.

« Le ministère des Ressources naturelles n'a pas effectué d'analyse des principaux coûts et bénéfiques liés à l'exploitation minière », écrit le commissaire Cinq-Mars. Or, sans un tel exercice, il demeure impossible d'estimer les retombées nettes des activités minières pour la société québécoise. »

La réalisation d'une analyse des coûts et bénéfiques était l'une des recommandations majeures de son rapport de 2009, dans lequel il critiquait sévèrement le gouvernement Charrest pour la gestion du dossier minier. « Les résultats sont décevants, constate-t-il quelques années plus tard. Des progrès satisfaisants ont été constatés pour seulement 4 des 15 recommandations dont j'ai fait le suivi. »

Québec « n'a pas effectué d'analyse des principaux coûts et bénéfiques liés à l'exploitation minière »

Intérêt collectif

En tant que « fiduciaire des ressources minérales », le gouvernement doit impérativement précéder à une analyse des coûts et bénéfiques, qui prend en considération l'ensemble des coûts associés à l'exploitation minière, tels que le financement des infrastructures, les incidences environnementales, les avantages fiscaux, les tarifs préférentiels d'électricité et autres coûts liés à la formation de la main-d'œuvre et aux services de santé qui doivent

VOIR PAGE A 8 : MINES

AUJOURD'HUI



Actualités : Léo Bureau-Blouin prône l'encadrement du droit de grève des étudiants. Page A 2

Sondage : Le projet de Val-Jalbert divise la région. Un sondage révèle que 51 % des citoyens de la région s'opposent à la construction de la minicentrale. Page A 2



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 5

Les distributeurs indépendants en mode survie

Une demande d'aide non récurrente à la SODEC de 3 millions est sur la table pour le cinéma québécois

ODILE TREMBLAY

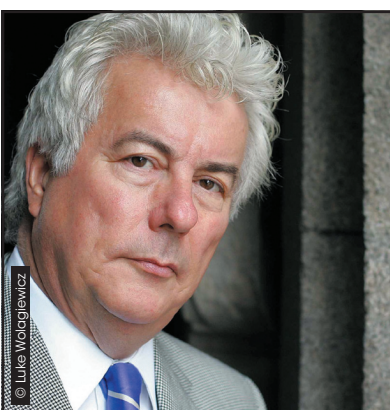
Ce soir, jeudi, lors de l'ouverture des 31^{es} Rendez-vous du cinéma québécois, le ministre de la Culture et des Communications Maka Kotto, présent aux côtés de la première ministre Pauline Marois, demandera officiellement au président de la SODEC, François Macerola, de se pencher sur l'ensemble des enjeux du cinéma québécois. Le marché de la distribution sera ciblé, histoire de mettre sur table des solutions trouvées par la SODEC (Société de développement des industries culturelles) et

VOIR PAGE A 8 : CINÉMA



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Maka Kotto demandera au président de la SODEC de se pencher sur les enjeux du cinéma québécois.



Ken Follett

Grande entrevue avec l'auteur des sagas *Les Piliers de la terre* et *Le siècle*

AUJOURD'HUI 13H
REDIFFUSION 20H

ÉCOUTEZ POUR VOIR



Animation : Marie-Louise Arsenault
Réalisation : Joanne Bertrand

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE
Radio-Canada.ca/plusonlit

ACTUALITÉS



AMÉLIE DAOUST-BOISVERT LE DEVOIR

Selon les modalités actuelles du projet, les promoteurs pourront presque assécher la rivière sur près d'un kilomètre, de même que la chute en aval, en dehors des périodes d'ouverture du site.

Le projet de Val-Jalbert divise la région

Un sondage révèle que 51 % des citoyens s'opposent à la construction d'une minicentrale sur la rivière Ouiatchouan

ALEXANDRE SHIELDS

Si le gouvernement Marois est pour la construction d'une centrale hydroélectrique à Val-Jalbert, ce n'est pas le cas de l'ensemble de la région qui doit accueillir le controversé projet. C'est ce qui ressort d'un nouveau sondage Léger Marketing obtenu par *Le Devoir*.

En effet, 51 % des citoyens consultés à Roberval, à Chambord, à Saint-Prime et à Mashteuiatsh s'opposent au controversé projet de construction sur la rivière Ouiatchouan, qui traverse le site historique de Val-Jalbert. Et parmi eux, 37 % se disent «très défavorables».

En contrepartie, 40 % des répondants appuient cette idée défendue par le Parti québécois malgré la mise à mort récente du programme de petites centrales. Quelque 10 % des personnes contactées par Léger Marketing ont refusé de se prononcer.

Une plus grande proportion des sondés, soit 61 %, souhaite que les travaux de construction de la centrale de Val-Jalbert soient «annulés» (34 %) ou alors «suspendus en attendant une consultation publique» (27 %). Une majorité de répondants partagent l'une ou l'autre de ces options dans chacune des municipalités où a été mené le sondage. Un peu plus du tiers de tous les répondants, soit 36 %, croient au contraire que les promoteurs doivent aller de l'avant avec ce projet qui modifiera significativement l'aspect de la chute qui coule au cœur de ce site touristique du Lac-Saint-Jean.

Impact sur le tourisme

Près de la moitié des sondés sont convaincus que la construction de cette centrale de 16 mé-

gawatts «aura un impact négatif sur le tourisme dans la région». Le tiers estime que cela n'aura aucun impact. Selon les modalités actuelles du projet, les promoteurs pourront pour ainsi dire assécher la rivière sur près d'un kilomètre, de même que la chute en aval, en dehors des périodes d'ouverture du site aux visiteurs. Ce constat a été repris dans un avis du Conseil du patrimoine culturel, mais Québec n'en a pas tenu compte dans sa décision d'autoriser le projet.

Enfin, une majorité des citoyens interpellés par les sondages ont dit croire que le harnachement de la rivière Ouiatchouan aura un impact «négatif» sur l'environnement. Le quart juge que ce projet n'aura aucun impact. L'étude a été menée auprès de 507 personnes les 15 et 16 février derniers. La marge d'erreur est de 4,4 %, 19 fois sur 20.

Selon un sondage paru fin janvier dans le journal *Le Quotidien*, 53 % de la population de la région s'oppose au projet de centrale porté par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, qui regroupe les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, mais aussi le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Bernard Généreux, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et candidat péquiste défait aux dernières élections, défend le projet.

La Fondation Rivières évalue que l'électricité produite sera vendue à 8 ¢ le kilowattheure, sans compter les coûts de transport. Tout cela dans un contexte de surplus et alors qu'Hydro-Québec vend son électricité aux États-Unis à un prix se situant entre 5 et 6 ¢ le kilowattheure.

Le Devoir

Lisée veut un bureau pour tous les droits, et pas seulement religieux

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, estime que le gouvernement Harper devrait élargir le mandat du Bureau de la liberté religieuse qu'il s'approprie à créer pour l'étendre à tous les droits et libertés qui doivent être défendus dans le monde. «La li-

berté religieuse, c'est un droit important. Il est effectivement bafoué un peu partout dans le monde. Il est important de le défendre. Cependant, il y a d'autres droits aussi qui sont bafoués et qui méritent d'être soutenus», a fait valoir le ministre. Jean-François Lisée a rappelé que le gouvernement canadien a financé pendant des années «un excellent organisme qui s'appelait Droits et Démocratie — droits au pluriel —, qui s'occupait aussi des droits religieux». Le gouvernement conservateur a aboli cet organisme basé à Montréal.

Le Devoir

Bureau-Blouin prône l'encadrement du droit de grève des étudiants

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

Le député de Laval-des-Rapides et ex-leader étudiant, Léo Bureau-Blouin, est favorable à l'encadrement du droit de grève des étudiants. «Chose sûre, avec le statu quo, on est condamnés à revivre [des affrontements] un jour ou l'autre dans les 10, 15, 30 prochaines années. Et c'est pour ça que je pense que tôt ou tard, il va falloir réfléchir», a affirmé Léo Bureau-Blouin à un journaliste qui lui demandait s'il était favorable à l'encadrement du droit de grève des étudiants.

Selon le jeune député, un tel encadrement permettrait d'éviter les affrontements qui ont ponctué le conflit étudiant du printemps. «J'ai vu des scènes

d'affrontement difficiles sur les lignes de piquetage. Et je pense qu'il y a beaucoup de Québécois qui ont assisté à ces scènes-là et qui ont été choqués de la judiciarisation, de la façon dont les événements ont tourné. M^{me} Beauchamp, elle-même, je pense, a été heurtée par ces scènes-là», estime Léo Bureau-Blouin.

Sa position se démarque de celle de la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins. Celle-ci se méfie de l'encadrement du droit de grève des étudiants et, plus généralement, de celui de la démocratie étudiante, selon ce qu'elle a livré au *Journal de Québec*.

Le droit de grève au Sommet

Mardi à l'Assemblée nationale, Pauline Marois a indiqué

que la question du droit de grève des étudiants sera abordée lors du Sommet sur l'enseignement supérieur. Mais la première ministre a prévenu que le gouvernement n'en arrivera sans doute pas à une conclusion qui pourrait aboutir à un projet de loi. De toute manière, compte tenu de la situation minoritaire du gouvernement, un projet de loi encadrant la démocratie étudiante ne pourrait être adopté. Tant le Parti libéral du Québec que la Coalition avenir Québec s'opposent à accorder le droit de grève aux étudiants.

Si cette question apparaît au Sommet, c'est que le gouvernement Marois répond à une demande des recteurs et des directeurs de cégeps qui souhaitent que le gouvernement encadre la démocratie étudiante. Dans un billet publié

mardi, le p.-d. g. de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Daniel Zizian, rappelle que l'organisme a demandé au gouvernement de «clarifier le flou juridique» qui entoure les grèves étudiantes. Les recteurs ne se prononcent pas pour ou contre la grève. Toutefois, l'expérience du printemps dernier «a démontré l'extrême difficulté d'enseigner sous la contrainte, malgré les recours aux tribunaux et aux forces de l'ordre», écrit Daniel Zizian. «Malgré la bonne foi et tous les efforts déployés par les directions d'établissements, le respect des ordonnances soulevait parfois autant de problèmes que l'inverse, notamment en matière de sécurité.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour le collectif Éducation sans frontières, l'éducation est un droit fondamental, et il est inacceptable de priver les enfants sans-papiers d'un accès à l'école.

La CSDM est invitée à ouvrir ses écoles aux enfants sans-papiers

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Une trentaine de personnes ont manifesté mercredi soir devant les bureaux de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour rappeler que les portes de l'école sont fermées aux enfants sans-papiers.

Le fils d'Alvaro a dix-sept ans. Le père, inquiet, ne peut donner son vrai prénom: lui et sa famille tentent depuis six ans, sans succès, de régulariser leur situation.

En attendant, leur adolescent fréquente une école secondaire. Mais faute de code permanent, il ne peut obtenir de bulletin, encore moins de

diplôme. «Il ne pourra pas non plus aller au cégep», s'inquiète son père. Depuis quelque temps, la commission scolaire lui demande de lui faire parvenir les papiers d'immigration de l'adolescent. Faute de quoi, il faudra payer la scolarité...

Difficile d'estimer combien de jeunes se retrouvent dans la même situation. Selon le collectif Éducation sans frontières, de 30 000 à 40 000 personnes sans-papiers vivraient dans la métropole, dont de nombreuses familles. Invisibles, la plupart vivent dans la peur d'être retracés par l'immigration si leurs enfants fréquentent l'école, dit la porte-

parole du collectif Romina Hernandez.

Un droit fondamental

«L'éducation est un droit fondamental: nous demandons l'éducation gratuite pour tous, de la maternelle à l'université», a lancé M^{me} Hernandez quelques minutes avant le début du Conseil des commissaires.

«Les chartes internationales garantissent le droit à l'éducation pour tous», rappelle Francis Lagacé, vice-président au conseil central de la CSN et responsable du dossier éducation.

Mais scolariser les sans-papiers de la métropole est un problème qui dépasse la juridiction de la CSDM. «La commission

scolaire est très sensible à ce problème», a expliqué Normand Paris, coordonnateur au Bureau de l'organisation scolaire. Avec des collègues, il a d'ailleurs invité les manifestants à venir assister à la rencontre des commissaires. Selon M. Paris, la CSDM connaît quelques dizaines de cas, mais la plupart des parents ne se rendent même pas jusqu'aux portes de l'école. La commissaire Louise Mainville assure que la CSDM est ouverte à accueillir «tous les enfants». Mais tant que Québec ne leur accorde pas de code permanent, la marge de manœuvre reste très, très mince.

Le Devoir

GROUPE DE RÉFLEXION MANDATÉ PAR LA CREPUQ

Des idées pour redorer le blason universitaire

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

Le Sommet sur l'enseignement supérieur devrait non seulement servir à résorber une portion de la crise liée aux droits de scolarité, mais permettre aussi d'augmenter les objectifs de scolarisation universitaire du Québec.

Telle est l'une des recommandations formulées par un groupe de réflexion composé de «personnalités» du monde universitaire mandaté par la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ) pour scruter la réalité universitaire sous d'autres facettes que celle du financement et redorer le blason universitaire.

«Force est de constater que, malgré les grands progrès ac-

complis depuis 50 ans, le Québec n'a toujours pas rattrapé son retard en matière de scolarisation universitaire», écrivent les membres du groupe de réflexion dans *Des universités au service du savoir et engagées envers la société*.

Les auteurs s'inquiètent de voir s'agrandir un écart que confirment les données fournies par les recensements: en 2006, 16,5 % de la population du Québec âgée de 15 ans et plus détenait un grade universitaire, contre 20,5 % pour l'Ontario. «Pour afficher un taux de scolarisation égal à celui de l'Ontario, il aurait fallu former 264 000 diplômés universitaires de plus, soit près de quatre fois le nombre annuel de grades et de certificats décernés par toutes nos universités», notent les auteurs du groupe,

présidé par l'ancien recteur de l'UQAC, Michel Belley, et comptant d'anciens recteurs et aussi un ex-ministre de l'Éducation, Sylvain Simard.

«Nous avons tout de suite convenu de sortir des questions de financement», a expliqué mercredi M. Simard. «Nous voulons lutter dans ce texte contre le négativisme actuel, sortir de tous ces points de vue qui rapetissent l'université.»

L'accessibilité sous toutes ses formes

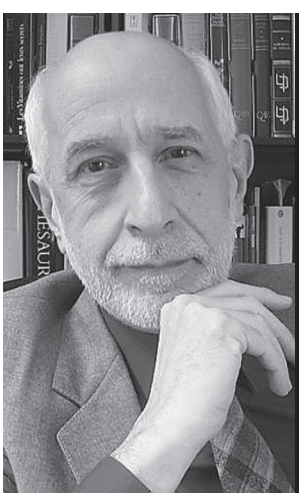
On aborde dans ce document l'importance de l'accessibilité sous toutes ses formes et reposant «sur le talent et les aptitudes et non sur les moyens financiers». Pour contrer le message ambiant selon lequel les universités se font concurrence, on y traite aussi de la

détermination des universités à «continuer de fonctionner en concertation», en mettant à profit la diversité du réseau.

On y propose d'intensifier le recrutement d'étudiants étrangers et on y réaffirme le principe essentiel de l'autonomie universitaire.

«Le Sommet doit être une étape», note M. Simard. «Il faudra continuer à débattre de la place que nous voulons que l'université occupe dans le développement de la société. Nous croyons que cette place est essentielle, et cela va avec toute la valorisation de l'éducation que le Québec devrait établir comme une priorité. À ce moment-là, on trouvera l'argent pour soutenir ce qu'on croit être la priorité.»

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

La dérive de Lisée



MICHEL DAVID

Jacques Parizeau n'a pas été tendre envers son ancien « conseiller à l'ouverture », Jean-François Lisée, qualifiant de « dérive » sa proposition d'augmenter le niveau de bilinguisme à la Société de transport de Montréal (STM).

« Dans toutes les sociétés, il y a des apôtres de la bonne entente, des bon-ententistes », a déclaré l'ancien premier ministre dans une entrevue au *Journal de Montréal*, rappelant le célèbre discours du théâtre Centaur que M. Lisée avait inspiré à son successeur, Lucien Bouchard, qui n'a jamais pu se le faire pardonner par les militants péquistes.

Personne n'est à l'abri d'un faux pas, mais plusieurs se demandent comment un aussi fin observateur de la société québécoise a pu s'aventurer sur un terrain aussi glissant. Il faut dire qu'en sa qualité de ministre responsable des relations avec la communauté anglophone, il a le mandat d'arrondir les angles, et la haute opinion qu'il a de lui-même l'amène peut-être à se croire capable de résoudre la quadrature du cercle.

Que ce soit dans son rôle de journaliste, de conseiller ou d'essayiste, il a amplement démontré son ingéniosité, même si ses trouvailles, indéniablement séduisantes sur papier, ne passaient pas toujours le test de la réalité politique. Quand il conseillait les premiers ministres, quelqu'un se chargeait de faire le tri; il doit maintenant travailler sans filet.



M. Parizeau avait raison de dire que « Lisée a toujours été porté sur l'ouverture aux Anglais ». On peut trouver une explication dans son livre intitulé *Sortie de secours*, publié au début de l'an 2000, qui se voulait une proposition visant à sortir de la « dynamique de l'échec » dans laquelle le projet souverainiste semblait s'être enfermé.

Cela n'avait rien à voir avec l'argument touristique qu'il a invoqué récemment sur les ondes de CJAD. Dans son livre, il se réclamait plutôt de Platon, selon lequel « le commencement est la moitié de l'action ».

Il ne s'imaginait évidemment pas amadouer les anglophones au point de les amener à voter oui. Il pensait plutôt à l'après-oui. Pour qu'un Québec indépendant naisse dans le meilleur climat possible, il croyait important pour les souverainistes de « préfigurer, dans les propositions qu'ils formulent aujourd'hui, le sens des responsabilités dont les Québécois devront faire preuve une fois leur indépendance acquise ».

En ce qui concerne la communauté anglophone, cela impliquait « un certain nombre de mesures pour sécuriser les Anglo-Québécois, en déclarant ainsi légitime leur insécurité ». C'est dans cette perspective qu'il aurait fallu voir le discours du Centaur.

Si la jeune génération n'avait plus la nostalgie des années 1950, quand les Anglo-Montréalais dominaient non seulement le Québec, mais le Canada tout entier, elle se méfiait néanmoins d'un parti qui voulait la couper de la majorité anglophone du ROC et s'inquiétait de l'effritement de sa communauté au Québec, expliquait M. Lisée.

Or un Québec souverain aurait besoin de ces anglophones, qui « contribuent puissamment à nous brancher sur l'Amérique anglophone, notre principal client et partenaire ». À tous égards, un nouvel exode comparable à celui qui avait suivi l'élection d'un premier gouvernement péquiste, en 1976, lui causerait donc un grave préjudice. Il ne fallait surtout pas laisser aux anglophones l'impression que les souverainistes souhaitaient les voir partir.

De toute évidence, les anglophones demeurent toujours aussi méfiants. Selon le sondage réalisé par Ekos Research pour le compte de la CBC, 42% d'entre eux auraient songé à quitter le Québec après l'élection du 4 septembre dernier. Imaginez au lendemain d'un oui!



Dans le contexte nord-américain, il serait très étonnant que le français puisse un jour se passer de toute protection juridique, mais il est tout à fait possible que le sentiment de sécurité culturelle et linguistique créé par la naissance d'un État souverain rende éventuellement les francophones plus sensibles aux doléances de la communauté anglophone. Il s'agit là, toutefois, d'un scénario dont la réalisation semble hautement improbable dans un avenir prévisible.

Au moment où M. Lisée écrivait son livre, la souveraineté connaissait peut-être un creux de vague, mais elle recueillait encore l'appui de 42% de la population, alors que le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir* l'évaluait à 37%.

Même un gouvernement voué à la souveraineté devrait être suffisamment responsable pour envisager la possibilité que les Québécois décident malgré tout de demeurer au sein de la fédération canadienne, dont la démographie et la dynamique politique jouent lourdement contre le français.

Il serait imprudent, même au nom de la courtoisie, de favoriser une tendance à la bilinguisation de Montréal, qui ne peut que freiner l'intégration des immigrants à la majorité francophone et qui pourrait bien devenir irréversible.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au lendemain de la vaste opération menée par l'UPAC, le maire Michael Applebaum a réitéré qu'il n'avait rien à se reprocher. Les enquêteurs n'ont saisi aucun document dans son bureau ni fouillé dans son ordinateur, a-t-il assuré.

PERQUISITION À L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

L'UPAC s'intéresse aux honoraires d'une firme de publicité

Québec réitère sa confiance dans le maire Applebaum

JEANNE CORRIVEAU

L'Unité permanente anticorruption (UPAC), qui a mené une spectaculaire perquisition à l'hôtel de ville de Montréal mardi, s'intéresserait notamment aux services rendus par la firme de publicité Groupe CJB au parti de l'ex-maire Gerald Tremblay lors de la campagne électorale de 2001.

En 2009, le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) avait enquêté sur cette affaire avant de conclure, faute de preuves, qu'il n'y avait pas eu de malversations. Mais le dossier ne semble pas classé pour l'UPAC.

Pierre Guillot-Hurtubise, de la firme Octane Stratégies — qui portait autrefois le nom de Groupe CJB — a indiqué que l'UPAC avait communiqué mardi avec son associé, Louis Aucoin, au sujet de cette affaire à la suite des perquisitions menées à l'hôtel de ville et dans six arrondissements. « On leur a offert toute notre collaboration », a-t-il dit.

L'affaire remonte à la campagne électorale de 2001 au cours de laquelle le parti Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM), devenu Union Montréal, aurait fait appel au Groupe CJB pour des services de communications. Selon les allégations dont avait été saisi le DGEQ, le parti aurait tenté de répartir la facture entre différents arrondissements quelques années plus tard, soit en 2004. Après avoir enquêté dans 19 arrondissements et 15 villes liées, les enquêteurs du DGEQ n'ont pas été en mesure de retrouver les factures et le parti avait été blanchi.

Octane réitère que les honoraires liés à la campagne électorale de 2001 ont été entièrement réglés par l'UCIM. « Aucune dette électorale n'en a découlé et aucuns fonds publics n'ont été utilisés en règlement des services offerts », soutient la firme.

Confiance maintenue

Les raffles de l'UPAC ont eu des échos à Québec. Le maire Michael Applebaum continue de bénéficier de la confiance du

ministre responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée. « Nous sommes dans un État de droit. Laissons la justice suivre son cours et respectons la présomption d'innocence », a dit le ministre en soulignant la collaboration offerte par M. Applebaum aux enquêteurs de l'UPAC: « Tant que cette situation ne change pas, notre soutien reste entier. » Selon lui, le cas de M. Applebaum est tout à fait différent de celui de Gerald Tremblay, qui « n'avait plus le capital de crédibilité nécessaire pour diriger la Ville ».

De son côté, le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, n'envisage pas de tutelle: « C'est sûr que c'est inquiétant. On n'aime pas, comme aucun Québécois, voir à la télé qu'on évacue l'hôtel de ville parce que l'UPAC arrive. »

Défection chez Union Montréal

Au lendemain de la vaste opération menée par l'UPAC, l'hôtel de ville était encore en état de choc mercredi. Lors d'un point de presse, le maire Applebaum a réitéré qu'il n'avait rien à se reprocher. Les enquêteurs n'ont saisi aucun document dans son bureau ni fouillé dans son ordinateur, a-t-il assuré.

Malgré les allégations qui écorchent l'ancien parti du maire Applebaum, la chef de l'opposition, Louise Harel,

Avec Robert Dutriscac
Le Devoir

Jean Doré a refusé une enveloppe brune

L'ancien maire de Montréal, Jean Doré, a affirmé mercredi qu'il a refusé une enveloppe brune offerte deux semaines avant son élection, en 1986. L'ex-politicien a raconté cette anecdote au 98,5 FM. Celui qui a été en poste entre 1986 et 1994 ne se souvient plus du nom de celui qui lui offrait le pot-de-vin. L'événement s'est passé deux semaines avant l'élection, en marge d'une assemblée publique. « Quelqu'un m'attendait avec une enveloppe ouverte, avec beaucoup de bruns. Il m'a dit: écoutez, monsieur le maire — on peut vous appeler comme ça, c'est presque fait —, nous on a pensé, les amis, vous donner un petit coup de main pour les cadeaux de Noël pour les enfants, pour vous aider, pour la famille... » M. Doré a par ailleurs vanté la rigueur de son administration. « Je peux garantir qu'on a tout fait pour maintenir la barre haute et assurer l'intégrité totale dans la gestion des fonds publics, c'est la réputation qu'on avait », a-t-il dit. Ce qui n'empêchait pas tout contournement: devant la commission Charbonneau, l'ingénieur-fonctionnaire Gilles Surprenant a indiqué avoir reçu son premier pot-de-vin de Construction F. Catania en 1991.

Gouvernement et opposition s'entendent au sujet d'un comité sur la rémunération

ALEXANDRE ROBILLARD à Québec

L'opposition officielle estime qu'un comité indépendant doit être créé pour éviter les conflits d'intérêts concernant la rémunération des élus, une opinion accueillie avec ouverture par le gouvernement.

Le leader parlementaire libéral, Robert Dutil, a estimé mercredi qu'il faut retirer ce pouvoir aux élus pour le confier à des personnes qui n'ont aucun lien avec eux. « Je pense qu'une des étapes à franchir maintenant, c'est celle de s'assurer que, pour la population, ce ne soit pas un perpétuel conflit d'intérêts », a-t-il dit en point de presse.

Le ministre responsable des institutions démocratiques, Bernard Drainville, a répété qu'il était ouvert à cette idée.

M. Drainville a déjà abordé la question avec le whip du gouvernement, Marjolain Dufour, et il a invité M. Dutil à porter cette question au bureau de l'Assemblée nationale (BAN). Le ministre a rappelé que le BAN a déjà mandaté des comités indépendants chargés d'évaluer la rémunération des élus en 1974, 1987, 2000 et 2006. « On est loin d'être fermés à la création d'un comité indépendant pour faire l'évaluation de la rémunération des élus », a-t-il dit.

La Presse canadienne

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Risque de collusion et de corruption aux Affaires municipales

Le ministère est mis en cause pour son manque de suivi des contrats liés à l'assainissement des eaux

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Le ministère des Affaires municipales est « certainement à risque » en matière de collusion et de corruption en raison de nombreuses « lacunes » dans l'attribution de contrats liés à l'assainissement des eaux, constate le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars.

Ce constat survient alors que le gouvernement s'apprête à investir plus de 2,2 milliards de dollars pour la rénovation et la modernisation des infrastructures municipales relatives à l'eau dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2012-2016.

« Vous comprendrez la pertinence de faire une évaluation maintenant, avant de continuer à investir des sommes très importantes, de façon à assurer que les deniers soient investis avec le plus de rendement possible », a précisé le commissaire Cinq-Mars en conférence de presse mercredi, à la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale.

Ce dernier met en cause le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour son manque de suivi et d'encadrement auprès des municipalités qu'il subventionne pour la construction des usines d'assainissement d'eaux usées et les usines de production d'eau potable.

« Mes travaux de vérification ont mis en évidence des lacunes concernant la surveillance que le MAMROT exerce quant au processus d'attribution des contrats par les municipalités », écrit le commissaire Cinq-Mars dans son rapport. Ces lacunes me préoccupent, compte tenu des augmentations de coûts observées et des subventions allant jusqu'à 95% du coût des infrastructures que certaines municipalités ont reçues. Le gouvernement n'a pas l'assurance de payer un coût optimal pour ces infrastructures. »

Dépassements de coûts

Selon les données du ministère des Affaires municipales, que le commissaire et son équipe ont colligées entre 2006 et 2012, plus de 110 projets d'infrastructures municipales relatives à l'eau ont enregistré des dépassements de coûts importants.

Deux raisons sont mises en cause pour cette différence entre les estimations de coûts et l'aide financière finalement accordée: une évolution de l'envergure du projet à la suite de l'analyse technique et d'ajustements et un problème de « dysfonctionnement du marché qui nuit à la libre concurrence », autrement dit, de collusion.

Mais impossible de savoir, dans tous ces cas, à laquelle des deux raisons les dépassements de coûts son associés, car malgré les manchettes qui font état de collusion dans le secteur de la construction, le ministère des Affaires municipales n'a toujours pas mené d'analyse d'ensemble pour préciser les causes de ces augmentations.

« L'évolution des coûts constatés et les risques inhérents au processus de gestion contractuelle des municipalités ajoutent à l'importance, pour le MAMROT, de disposer de mécanismes de surveillance », peut-on lire dans le rapport du commissaire, qui juge « insuffisantes » les mesures générales mises en place par le ministère ces dernières années pour prévenir le non-respect des règles d'attribution de contrats.

« Au cours des dernières années, plusieurs risques financiers majeurs ont été mis en évidence dans la gestion contractuelle des projets d'envergure au Québec. [...] En ce qui concerne particulièrement les infrastructures municipales, ces risques existent également, étant donné que ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de gérer les contrats et que celles-ci ne possèdent pas toujours les ressources en nombre et en compétences suffisantes pour minimiser ces risques. »

Interpellé sur cette question, le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, dit avoir déjà mandaté son sous-ministre pour « voir comment on peut améliorer le processus ». Il dit vouloir agir « en amont » pour arriver à faire de meilleures estimations à la base, ce qui permettra de mieux comprendre par la suite les raisons derrière ces augmentations de coûts. « Mais ça reste que c'est une démonstration de plus de gestion déficiente du gouvernement précédent », a-t-il ajouté.

Avec la collaboration de Robert Dutriscac
Le Devoir

ACTUALITÉS

ASSURANCE-EMPLOI

Des fonctionnaires effectuent des visites-surprises aux chômeurs

FANNIE OLIVIER
à Ottawa

On frappe à la porte et vous n'attendiez pas de visite? Si vous êtes un bénéficiaire de l'assurance-emploi, vous pourriez avoir la surprise de vous retrouver nez à nez avec un employé de Service Canada.

Des fonctionnaires du gouvernement fédéral se livrent actuellement à des visites imprévisibles chez des prestataires de l'assurance-emploi. Alors que la méfiance à l'égard des changements au programme ne tarit pas, certains trouvent le moment de cette initiative bien mal choisi.

Au total, environ 1200 prestataires sélectionnés aléatoirement recevront la visite chez eux d'un représentant de Service Canada d'ici la fin du mois de mars.

C'est donc le hasard qui a fait en sorte qu'on frappe à la porte d'une travailleuse saisonnière œuvrant dans les usines de poisson du Nouveau-Brunswick, actuellement au chômage en raison de la fin de la saison de la pêche. Cette bénéficiaire de l'assurance-emploi a accepté de répondre aux questions de La Presse canadienne à condition que son nom ne soit pas publié.

Le 5 février, au moment où elle rentrait après avoir fait des courses, elle a reçu la visite d'une fonctionnaire chez elle. «Ça m'a surpris quand elle a demandé pour moi. Ça m'a comme saisi», a-t-elle relaté.

«Elle a dit: "Je suis venue t'amener un formulaire, tu vas remplir ça, et puis je veux avoir une entrevue avec toi mercredi." Je lui ai dit: "Je serai là", a expliqué celle qui travaille dans les usines de poisson depuis pas moins de 35 ans.

Son histoire est venue aux oreilles d'Alma Breau-Thibodeau, qui a fondé le Comité d'action assurance-emploi à la défense des travailleurs et travailleuses, un groupe du Nouveau-Brunswick qui organise notamment des manifestations pacifiques pour s'opposer à la réforme. A son avis, de telles visites ne font que jeter de l'huile sur le feu.

«Ça, c'est abuser. Ils nous abusent "au bout". On se sent tous agressés par cette loi-là, a-t-elle signalé. C'est un gros cas, quand tu es rendu que tu te fais vérifier à la maison.»

Confirmation

«Un examen pour assurer l'intégrité du régime d'assurance-emploi est présentement en cours», a confirmé par courriel à La Presse canadienne une porte-parole du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Des employés se rendent ainsi depuis janvier au domicile de bénéficiaires — sans préavis — pour leur remettre en main propre une convocation à une entrevue, a-t-on indiqué au mi-

nistère. Environ 50 employés seraient dévoués à cette tâche, en plus de leurs responsabilités quotidiennes.

Le député néodémocrate Yvon Godin, lui-même en croisade contre la réforme de la ministre des Ressources humaines, Diane Finley, ne voit pas d'un bon œil ces visites à domicile. «C'est commencer à intimider les gens dans leur demeure», a tranché le député d'Acadie-Bathurst.

Selon M. Godin, les gens sont tellement en colère à cause des changements récemment apportés au régime d'assurance-emploi que certains pourraient mal accueillir les employés de Service Canada se présentant chez eux. «Moi, je ne recommanderais pas aux représentants du gouvernement d'aller cogner aux portes présentement. C'est dangereux», a-t-il conclu.

La déléguée syndicale Nathalie Paulin a elle-même constaté que l'agressivité des chômeurs grimpe en flèche, que ce soit dans les manifestations ou lors d'appels téléphoniques pour s'informer sur la réforme auprès de Service Canada.

Cela a d'ailleurs incité M^{me} Paulin à exprimer publiquement ses inquiétudes à l'égard des changements au programme. «Le niveau d'agressivité monte, et moi, j'avais peur pour la santé et la sécurité des membres que je représente, a-t-elle noté. On comprend la détresse des gens, on la vit nous autres aussi.»

Pas terminé

En mai dernier, M^{me} Finley a annoncé une refonte importante de l'assurance-emploi, graduellement mise en œuvre au cours des derniers mois.

Désormais, le chômeur fréquent doit accepter tout emploi pour lequel il est qualifié dans un rayon de 100 kilomètres de son domicile, et ce, même si le salaire ne représente que 70% de son salaire antérieur. Il doit également prouver qu'il recherche activement un emploi.

Les détracteurs de la réforme affirment que les changements heurtent particulièrement les travailleurs saisonniers du Québec et des provinces de l'Atlantique.

La ministre Finley a publié pour sa part un communiqué mardi pour calmer le jeu et «mettre les choses au point». «Aucune personne ne perdra ses prestations si elle ne peut trouver un emploi, pourvu qu'elle entreprenne des démarches raisonnables pour trouver un emploi et qu'elle accepte un emploi convenable», peut-on lire dans le communiqué.

Mais le ton rassurant du gouvernement ne parvient pas à apaiser les travailleurs inquiets. Des manifestations d'envergure pour dénoncer la refonte du programme sont organisées dans une dizaine de villes au Québec samedi.

La Presse canadienne



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Daniel Paillé a notamment souhaité qu'Ottawa annule sa réforme de l'assurance-emploi.

Budget fédéral: le Bloc propose de taxer les mieux nantis

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Bloc québécois poursuit sa tradition de proposer au gouvernement fédéral des méthodes alternatives pour boucler son budget. Pour 2013, la formation de Daniel Paillé suggère au ministre des Finances, Jim Flaherty, de ramener le taux d'imposition des entreprises pétrolières à 22% et de surtaxer les travailleurs gagnant plus de 150 000\$, question de financer les programmes sociaux et le transfert de compétences vers le Québec.

«Ce sont trois changements de cap qu'on lui propose, a expliqué M. Paillé en conférence de presse mercredi matin. Un au niveau de ses revenus, soit de demander plus à ceux qui en ont plus, un changement de cap pour aider les citoyens qui en ont moins, et un changement de cap dans les relations entre les gouvernements du Québec et du Canada.»

Le Bloc québécois propose au ministre Flaherty d'augmenter ses revenus annuels de 12 milliards de dollars. Pour y parvenir, il propose de hausser de 15 à 22% le taux d'imposition des entreprises pétrolières et de réduire leurs subventions. Ces mesures apporteraient 3,4 milliards de dollars de plus dans les coffres d'Ottawa.

«Un puits de pétrole, ça ne se déménage pas, a lancé M. Paillé pour justifier qu'il cible les pétrolières. Je ne veux pas dire par là "profitons-en", mais il reste qu'il y a des entreprises dont la contribution au fruit du gouvernement devrait être assumée, d'autant plus que [le pétrole] n'est pas renouvelable.»

Le Bloc québécois veut aussi instaurer une surtaxe pour les plus nantis, comme vient de

l'annoncer cette semaine la Colombie-Britannique dans son budget électoral. Les contribuables ayant un revenu de 150 000 à 250 000 \$ seraient soumis à une taxe supplémentaire de 2% et ceux gagnant plus encore, à une surtaxe de 3%. Les «gros bonus» versés aux dirigeants seraient soumis à une «super taxe» et ne seraient plus déductibles des revenus de l'entreprise au fins du calcul de ses revenus nets imposables. Le Bloc récolterait ainsi 4,7 milliards. La lutte contre les paradis fiscaux et le tabac de contrebande viendrait compléter les 12 milliards à encaisser.

Annuler la réforme de l'assurance-emploi

Avec cet argent, le Bloc aimerait qu'Ottawa annule sa réforme de l'assurance-emploi (300 millions de dollars), renonce au rehaussement de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse, bonifie le supplément de revenu garanti (800 millions) et investisse dans le logement social, notamment. Les réinvestissements totaliseraient 1,8 milliard.

Le Bloc québécois voudrait aussi qu'Ottawa adoucisse le ton envers les provinces, notamment en revenant sur son offre unilatérale de transferts en santé, en déplaçant la péréquation (3,7 milliards) et en versant plus d'argent aux provinces pour l'éducation, les infrastructures et l'environnement. Au total, les transferts supplémentaires aux provinces s'élèveraient à 10,2 milliards de dollars.

Le dépôt du prochain budget fédéral est prévu pour le 26 mars prochain.

Le Devoir

Bain assurera lui-même sa défense

Richard Henry Bain, l'auteur présumé de l'attentat qui a fait un mort au Métropolis de Montréal le soir du dernier scrutin provincial, le 4 septembre, assurera lui-même sa défense lors de son procès. Au Palais de justice de Montréal, mercredi, le juge Jean-Paul Braun a accueilli favorablement la requête de M^{re} Elfriede Duclervil de ne plus représenter l'homme de 62 ans. Bain n'a à aucun moment fait allusion aux graves accusations qui pèsent contre lui, étant uniquement préoccupé par le respect de ses droits, ses conditions de détention, son incapacité de payer un avocat et sa volonté de s'adresser aux médias. Quoi qu'il en soit, l'accusé a fait part de son intention de se représenter lui-même, disant avoir le meilleur avocat en la personne de Dieu et de Jésus-Christ, alors qu'il brandissait une bible. Il a toutefois ajouté qu'il espérait obtenir le soutien d'un avocat dans sa cause. Son enquête préliminaire a été fixée au 12 mars prochain.

La Presse canadienne

L'Est sous la neige

À peine remis d'une tempête de neige qui a laissé environ 60 cm de neige sur son passage dimanche et lundi, les Gaspésiens sont loin d'en avoir fini avec le déneigement. La région de la Gaspésie est touchée depuis mercredi après-midi par une autre tempête qui pourrait laisser 40 cm supplémentaires de neige d'ici la nuit de jeudi, et jusqu'à 70 cm à Gaspé, selon les prévisions d'Environnement Canada. La région de la Gaspésie a déjà reçu 242 cm de neige depuis le début de l'hiver, soit bien plus que la moyenne qui est de 196 cm, selon Maxime Desharnais, d'Environnement Canada. Le record en Gaspésie est une accumulation totale de 343 centimètres de neige en date du 20 février 1995. Les régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles et du Bas-Saint-Laurent devaient recevoir, pour leur part, entre 20 et 50 cm de neige, le tout accompagné de vents plutôt vifs. Le reste du Québec est également affecté par cette tempête, mais les quantités de précipitations à recevoir sont moins importantes.

La Presse canadienne

Rappel de galettes de bœuf contaminées à l'E. coli

PAULINE GRAVEL

La chaîne de magasins Safeway rappelle toute une gamme de galettes de bœuf congelées qui pourraient être contaminées par la bactérie E. coli O157: H7, a annoncé l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) lors d'une téléconférence à l'intention des médias. Les galettes qui font l'objet d'un rappel sont des «burgers» des marques The Gourmet et The Butcher's Cut, qui ont été préparés par la compagnie Cardinal Meat Specialists à Mississauga, en Ontario.

L'ACIA mène actuellement une enquête à l'usine Cardinal Meat Specialists, responsable de la fabrication de ces galettes à Mississauga, en Ontario, afin de déterminer comment les galettes ont pu être contaminées. Selon Diane Allan, directrice du

département des sciences de la salubrité des aliments à l'ACIA, l'enquête vise à vérifier que les mesures de contrôle de la bactérie E. coli ont été correctement appliquées lors de la production et à retrouver la trace de tous les ingrédients en provenance du Canada et de l'étranger qui entrent dans la composition de ces galettes de bœuf. «Il se peut que d'autres produits soient rappelés à la suite de cette enquête», a affirmé M^{me} Allan, avant de préciser qu'aucun lien n'a été établi jusqu'à maintenant entre cette contamination et celle survenue en décembre dernier à l'usine XL Foods en Alberta.

L'ACIA et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) ont été informées le 13 février par les autorités provinciales de l'Ontario et du Manitoba que deux personnes avaient souffert d'une infection similaire à la bactérie E. coli O157: H7.

Des techniciens de l'ACIA ont alors procédé à des analyses de galettes vendues en Ontario et au Manitoba, provinces d'origine des cas de contamination. Les résultats positifs de ces analyses ont conduit au rappel de tous les produits préparés la même date et sur la ligne de production utilisée pour la préparation de ces galettes, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pas de risque zéro

«Même dans un système de salubrité des aliments efficace comme celui qui existe au Canada, on ne peut éliminer complètement la présence de bactéries dans les produits crus, souligne M^{me} Allan. En 2006, 978 cas d'intoxication à l'E. coli ont été rapportés au Canada. En 2011, il y a eu 482 cas», a ajouté

le D^r Howard Njoo, qui dirige la Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses à l'ASPC.

Par conséquent, M^{me} Allan a insisté sur le fait qu'il est important que les consommateurs cuisent adéquatement leurs galettes de bœuf et, pour ce faire, qu'ils s'assurent que «la température interne atteint au moins 71 degrés Celsius. Lorsque les galettes sont plus épaisses, elles doivent être cuites plus longtemps, et ce, particulièrement si les galettes sont encore congelées. Les consommateurs peuvent aussi prévenir la contamination d'autres aliments en veillant à ce que les surfaces de préparation des aliments et des ustensiles de cuisine qui sont entrés en contact avec le bœuf cru soient bien nettoyés au savon et à l'eau», a-t-elle précisé.

Le Devoir

S.E. Werner Wnendt
Ambassadeur d'Allemagne au Canada

L'Allemagne : partenaire stratégique au coeur de l'Union européenne



LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Avec l'appui de :



Mercredi 27 février 2013

Déjeuner-causerie de la série Diplomatie présentée par :



SNC-LAVALIN

Thèmes abordés :

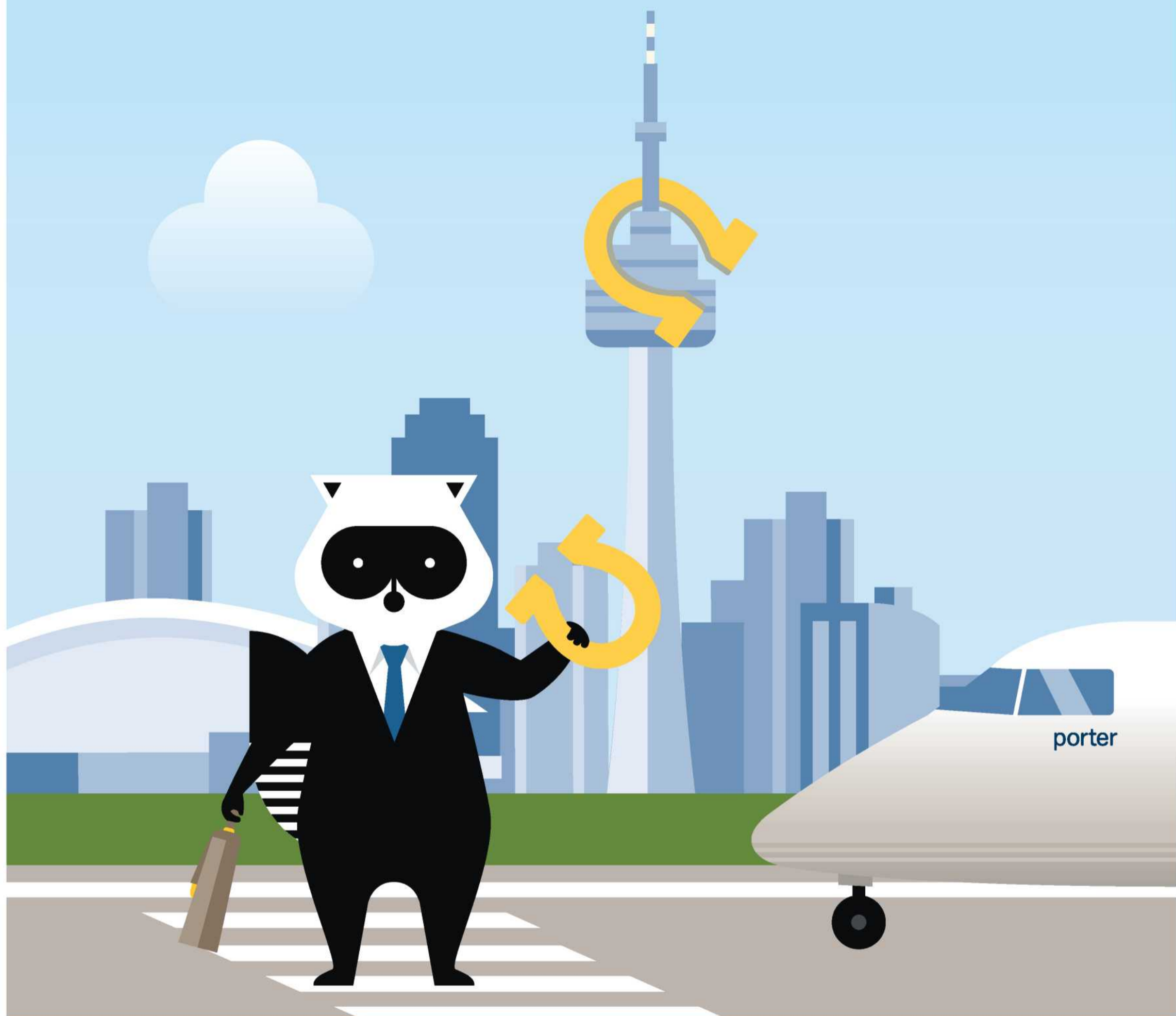
- Les bénéfices de l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada
- Les avantages pour les entreprises canadiennes de s'établir en Allemagne pour leurs affaires dans l'Union européenne

Pour vous inscrire : www.corim.qc.ca • 514-340-9622

porter
raffinée sur toute la ligne

Partez chanceux avec Porter !

Visez haut ! Porter vous offre un service de haut niveau, au sol comme en vol. De plus, Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto. À deux pas de tout. Vous êtes chanceux.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 27 février 2013. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.*
Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 218 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 172 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 229 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 275 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 229 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 229 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 229 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 229 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 252 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 273 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH 388 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 241 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 241 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages. Téléscripneur – faites le 711.

flyporter.com

Nouveau !

Évasions
porter

Économisez sur les forfaits vol-hôtel à evasionsporter.com**

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 27 février 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

** Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

ÉDITORIAL

PERQUISITIONS À MONTRÉAL

Où est l'opposition ?

La perquisition survenue en fin de journée mercredi à l'hôtel de ville de Montréal fut extraordinaire par bien des aspects : sans précédent, spectaculaire, avec des rebondissements dans six arrondissements. L'opposition a pourtant eu des commentaires bien timides. On marche sur des œufs dans la plus grande ville du Québec.



À u début d'octobre 2012, en plein jeudi après-midi, 70 enquêteurs de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) se lançaient dans quatre perquisitions simultanées à Laval, dont à l'hôtel de ville et à la résidence du maire alors en poste, Gilles Vaillancourt. Les adversaires politiques de M. Vaillancourt avaient salué l'opération policière, déplorant toutefois qu'elle soit arrivée si tard après des années d'allégations.

Jeudi, au lendemain de la perquisition menée par 125 policiers de l'UPAC à l'hôtel de ville de Montréal, dans six mairies d'arrondissement et aux locaux d'Union Montréal, en quête d'informations liées à du financement illégal, l'opposition montréalaise n'a guère dénoncé, plutôt occupée à se livrer à de curieuses distinctions. À l'entendre, le Michael Applebaum maire indépendant est un autre homme que le Michael Applebaum de l'administration de Gérard Tremblay, que l'opposition continue pourtant de vilipender.

« Ce qu'on peut offrir de mieux aux Montréalais, ce n'est pas notre colère », ajoutait même jeudi la chef de Vision Montréal,

Louise Harel, mais bien la coalition « *intègre* » qui dirige maintenant la ville et à laquelle participent des élus de tous les partis. Raison suffisante pour accorder toute sa confiance au maire par intérim, nommé après la démission de M. Tremblay.



JOSÉE BOILEAU

Heureusement qu'il reste les médias pour brasser tout ce bon-ententisme dont le temps dira s'il est de bon aloi ! Ce que les Montréalais observent, c'est plutôt ce que l'animateur du 98,5, Paul Arcand, a soulevé mercredi matin en interviewant M. Applebaum : ce n'est pas à la

mairie d'arrondissement du Plateau Mont-Royal qu'il y a eu perquisition, mais bien à celle de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Et c'est M. Applebaum qui en fut le maire dès l'arrivée au pouvoir du parti de Gérard Tremblay en 2001 jusqu'à son accession à la mairie de Montréal en novembre. Trop facile de se laver les mains. Il peut bien assurer qu'il n'est pas ciblé, qu'il n'a rien à se reprocher, la présomption d'innocence n'empêche pas d'exiger des explications.

D'autant que l'on apprend que la perquisition de mercredi serait liée à des dépenses qui ont eu cours en 2001, élection qui a permis de justesse à M. Tremblay d'accéder à la mairie. « *Les Montréalais se sont fait voler l'élection de 2009 et de 2005* », dit encore Louise Harel. Faudra-t-il y ajouter 2001 tout en continuant d'épargner le maire actuel ? Mais occupés à gérer, Vision Montréal et Projet Montréal n'ont plus l'énergie, plutôt l'intérêt, pour le talonner. Ils se contentent donc plus facilement des dénégations de M. Applebaum qu'ils ne l'ont fait de celles de M. Tremblay, qui plaiderait pourtant exactement la même chose : personnellement, il n'avait rien à se reprocher.

Il faut bien sûr se réjouir que, grâce à la commission Charbonneau, l'abcès soit crevé, comme le précisait aussi M^{me} Harel, et croire que de ce fait les magouilles se sont calmées. Mais totalement arrêtées ? Restons sceptiques. L'ex-maire de Montréal Jean Doré, dans une sortie bien tardive, racontait mercredi avoir lui-même refusé une enveloppe brune et donné des directives pour bloquer les tentatives de corruption. Lors de son passage devant la commission Charbonneau, l'ingénieur Gilles Surprenant a néanmoins raconté qu'il avait touché son premier pot-de-vin en 1991, sous l'administration Doré.

Non, ce n'est pas de colère que les Montréalais ont besoin, mais certainement encore et toujours d'une saine méfiance.

ATTENTATS AU PAKISTAN

Le sang chiite

Cela fait trente ans que ça dure. Trente ans qu'elles et ils sont violentés, saignés, tués. Trois décennies qu'ils subissent ce sort pour un fait qui relève de la singularité. Mais encore ? Ils sont d'une culture religieuse différente de celle observée par la majorité. De qui s'agit-il ? Des chiites du Pakistan.

Le deuxième mois de la présente année n'est pas terminé que déjà le nombre de chiites enterrés à la suite d'attentats, seulement deux, a atteint la moitié du total enregistré l'an dernier. Ces massacres, les dirigeants du groupe Lashkar-e-Jhangvi



SERGE TRUFFAUT

(LeJ) rassemblant des extrémistes sunnites se sont vantés les avoir conçus. Et ce, parce que ces fous de Dieu qui habitent un pays autoproclamé le royaume des purs ont la certitude que les chiites forment une espèce de cinquième colonne ayant pour ambition de saper les fondements du Pakistan sunnite.

Il est vrai que derrière les rideaux, l'Iran ainsi que l'Arabie saoudite se livrent un combat moins feutré qu'on pourrait le croire et dont l'enjeu est le suivant : élargir la zone d'influence dans une région du monde où l'inclination pour l'affrontement se conjugue avec inflation. Et ce, plus particulièrement, depuis le putsch effectué par le général Zia Ul-Haq en 1977 afin de renverser un premier ministre chiite qui s'appelaient Benazir Bhutto.

Dans la foulée de l'exécution de Bhutto, le général Zia s'était appliqué à introduire et à alimenter la vision wahhabite, la vision saoudienne de l'islam, dans un pays qui jusqu'alors s'était distingué par des relations apaisées entre les deux communautés religieuses. Ensuite ? À la faveur de l'invasion soviétique en Afghanistan, le jeu de dominos qui en a décollé s'est traduit en associant le Pakistan, l'Arabie saoudite et les États-Unis contre le duo Moscou-Téhéran. Sur ces bizarreries géopolitiques, le fanatisme a plané avec une ampleur telle qu'aujourd'hui, au Pakistan, on compte au moins trois réseaux de sunnites fanatiques qui veulent tordre le cou de tous les chiites, qui rêvent de les raser de la surface de la Terre.

Le pire, c'est que dans leur entreprise sanguinaire et absolutiste, ces réseaux bénéficient de la mansuétude des autorités. À preuve, ceci : après les attentats, les représentants chiites ont demandé que l'armée s'emploie à sécuriser les quartiers où ils sont concentrés. Cette requête, l'armée des purs s'est empressée de la rejeter. Or, il faut savoir qu'outre les réseaux évoqués, on a assisté à une autre association : celle regroupant les talibans pakistans, les militants d'al-Qaïda ainsi que des organisations du Pendjab. La campagne en vue des législatives du printemps s'annonce très brutale.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Vice présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE



LETTRES

Investir dans le béton à l'heure de l'informatique ?

Il faudrait sérieusement examiner la performance des recteurs et des gestionnaires universitaires lors du Sommet sur l'éducation supérieure. Leurs priorités ne semblent pas mises à la bonne place. Comment défendre l'acquisition et la construction de nouveaux bâtiments au cours des dernières années quand les formations se donnent de plus en plus par l'Internet ? Ces cours à distance sont en croissance et tellement plus pratiques qu'il faut se demander quelle en sera la proportion de tous ceux donnés dans vingt ans d'ici.

Déjà, les étudiants peuvent apprendre des plus grands spécialistes d'un peu partout dans le monde, confortablement assis dans leur salon. Ils peuvent souvent voir leur professeur et leur classe entière pendant la formation et n'ont qu'à se déplacer de temps en temps pour faire valider leurs acquis. Ne serait-il pas le temps d'investir dans la connaissance plutôt que le béton ?

Michel Gourd
L'Ascension-de-Patapédia
Le 17 février 2013

Les Népalais et tous les autres

Dégouté et découragé... C'est ce que je suis à la suite de la lecture de votre excellent article sur les Népalais de Québec qui se demandent ce qu'ils font bien là. On aurait pu parler de la même façon de gens d'autres pays installés à Montréal et partout ailleurs au Québec.

Combien de fois devrai-je lire la même histoire sur notre fabuleux « accueil » des immigrants, notre grande « ouverture » sur le monde, notre soi-disant compréhension de l'importance de l'immigration pour l'avenir du Québec ?

Pourtant, c'est la même rengaine depuis des années de la part de tous les gouvernements : francisez-vous, mais faites vite, on ne vous appuiera que pour un an ! Ensuite, intégrez-vous comme il faut à notre société, mais ne comptez pas sur nous pour vous aider à bien apprendre le français, à décrocher un emploi, à reconnaître votre formation...

C'est indécent, c'est de la xénophobie ignorée ou déguisée, ou pire... C'est très, très loin du comportement d'une société réellement ouverte et moderne. Oui, c'est compliqué, mais pour une fois, inspirons-nous de ce qui se fait ailleurs au Canada pour bien recevoir et garder chez nous les gens qui ont choisi le Québec. Sinon, il ne restera qu'à avouer que nous n'en sommes tout simplement pas capables. Quelle honte !

Jean Hébert
Montréal, le 16 février 2013

GrosLéno et Pleurtalin

Ce n'est pas du cinéma même si ces deux médicaments risquent d'apparaître bientôt au générique du film d'horreur qui est devenue la recherche pharmaceutique au Québec. Sans compter les protocoles de recherche clinique de nos CHU construits à coups de milliards et qui carburent mal aux génériques. Une industrie qui fait ou finance très peu la recherche et est surtout à l'affût des brevets rendus à échéance. Une forme d'entrepreneuriat prédateur

qui se nourrit d'une pseudoscience et qui se dissimule derrière le masque social de la pilule pas chère pour une population pauvre et vieillissante. Et à qui il reviendrait de servir de vieilles molécules dont les effets secondaires sont souvent pervers. Alors que le Québec aura investi énormément dans une industrie qui, sans être moribonde, aura produit un nombre incalculable de chercheurs dont plusieurs ont dû — ou sont sur le point de — s'expatrier. On a qu'à consulter les bottins d'anciens d'universités et d'associations professionnelles pour réaliser que plus d'une centaine de grappes de recherche et développement aux États-Unis et en Europe sont devenues un aimant incontournable d'une mondialisation qu'on voudrait avant tout combattre ici.

Car le générique présenterait des économies appréciables et immédiates de deniers publics. Non pas que nos idéologues soient persuadés que l'épargne consiste à remettre la consommation à plus tard, mais qu'il vaudrait mieux pencher vers la médecine équitable que la recherche et le développement rentables, qu'ils soient issus de l'université ou du privé. Mais il faut constater que ces décisions éclairées de nos élus ne se font pas sans un sursaut de bonne conscience, car quelques miettes étiatiques iront consoler des efforts privés en maladies orphelines et en médecine personnalisée, rien à voir avec la consommation de masse.

Au risque que nos bons cobayes québécois entrent en période d'hibernation collective et sans rémission, se refusant à une contribution essentielle et généreuse à la médecine moderne.
Pierre G. Blanchard
Outremont, le 16 février 2013

LIBRE OPINION

Le PQ n'est pas au pouvoir

CHRISTIAN GAGNON
Montréal

Il a suffi que 150 « *angryphones* » manifestent au centre-ville de Montréal pour obtenir une attention des médias que bien des groupes doivent aujourd'hui leur envie. Tous les journaux et tous les bulletins de nouvelles électroniques en auront fait largement état, *Le Devoir*, *The Gazette* et le journal *Métro* leur accordant même leur page frontispice de lundi dernier. Tous ces médias ont parlé d'une manifestation organisée par le Unity Group et le site *www.putbacktheflag.com*. Il s'avère cependant que ces groupuscules sont tous deux présidés par le même Jimmy Kalafatis, ex-président du Parti égalité à partir de 1999 et qui fut le candidat de cette formation très antilo 101 dans Robert-Baldwin à l'élection de 2003.

En entrevue avec le *Montreal Mirror* à l'été 2002, M. Kalafatis affirmait être « *absolument sûr à 100%* » que le fait que tant de gens démentent le 1^{er} juillet, jour de la fête du Canada, n'était rien de moins qu'un complot d'un précédent gouvernement « *séparatiste* » du Québec qui « *a pris tous les moyens qu'il a pu*

pour réduire la présence du Canada dans l'esprit des Québécois ». Cette théorie est d'autant plus intéressante qu'en 1974, c'est Jérôme Choquette, alors ministre au sein du gouvernement libéral de Robert Bourassa, qui a fixé à cette date l'échéance des baux des logements locatifs. Avant de disparaître à la suite de l'élection de 2008, le Parti égalité promettait également qu'advenant son retour à l'Assemblée nationale, il présenterait à nouveau le projet 199, qu'en 1993, son député Neil Cameron avait déposé et qui proposait de faire du Québec une province officiellement bilingue.

Invité à plusieurs reprises à promouvoir sa manifestation sur les ondes de *Barry Morgan Show*, que la station CJAD définit elle-même fièrement comme une émission de « *provocative radio* », Jimmy Kalafatis a clairement affirmé qu'il fallait s'opposer au projet de loi 14, mais qu'en fait, c'est toute la loi 101 qui devait être abolie. Au lendemain de cette manifestation, la ministre De Courcy s'est émue d'avoir entendu l'orateur Beryl Wajzman, rédacteur en chef du journal partitionniste *The Suburban*, qualifier à tue-tête l'actuel gouvernement péquiste de « *ségrégationniste* ». Si

elle avait lu l'éditorial du 13 février dernier de ce journal, elle saurait qu'il en est ainsi parce « *le PQ a bien appris les leçons de Staline* ».

Le Parti libéral, dont la clientèle anglophone est la plus fidèle, a déjà promis de s'opposer en bloc au projet de loi 14. Sylvia Martin-Laforge, directrice générale du Québec Community Groups Network, qui succéda au lobby anglophone Alliance Québec, répète à qui veut l'entendre avoir la certitude que la Coalition avenir Québec en fera autant. Rappelons qu'en campagne électorale, la CAQ de François Legault avait tellement bien courtoisé la communauté anglophone qu'elle avait reçu l'appui de Robert Libman, fondateur du Parti égalité, et de William Johnson, ex-président d'Alliance Québec.

Étant donné que Jim Kalafatis et ses ouailles n'ont eu aucun mal à obtenir du PLQ et de la CAQ le maintien de l'unifilié au Salon bleu de l'Assemblée nationale, il semble que le projet de loi 14 soit bel et bien mort-né. Cela pousse à conclure que bien que le PQ de Pauline Marois forme le gouvernement, ce parti n'est pas pour autant au pouvoir. Par contre, le Parti égalité...

MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Malcolm X, figure complexe de la lutte des siens

Il y a 38 ans, l'inclassable prédicateur était assassiné

MALCOLM REID

Auteur de Notre parti est pris. Un jeune reporter chez les écrivains révolutionnaires du Québec, 1963-1970 (PUL, 2009)

Un des leaders noirs les plus célèbres du XX^e siècle, Malcolm X, est mort à l'âge de 39 ans il y a 38 ans. Ce personnage complexe, voire insaisissable, nous a tant influencés. Que croyait ce célèbre prédicateur? Que prêchait-il? Pourquoi est-il important, encore aujourd'hui?

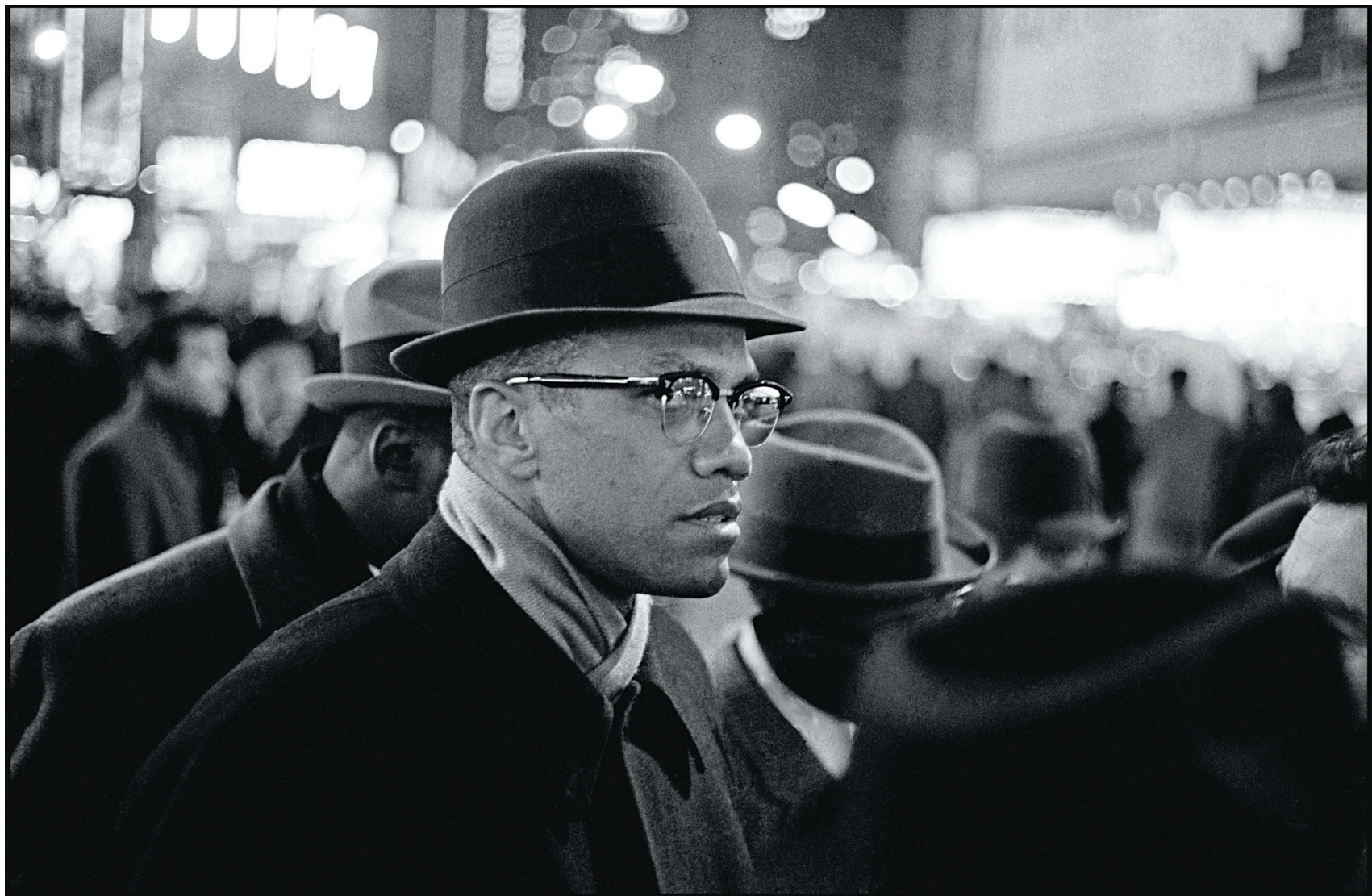
J'avais 20 ans quand je l'ai découvert. Il faisait sensation chez les noirs américains. Ce prédicateur islamique portant le même prénom que moi m'a immédiatement fasciné. J'étais un Blanc qui suivait la lutte des Noirs de près, donc la coïncidence des prénoms ne me déplaisait pas. Même qu'à cause de lui, désormais, il fallait que j'explique ce prénom écossais. Au Kansas, en mai 1925, un couple de noirs, monsieur et madame Little, l'avait donné à leur nouveau-né. Plus tard, le garçon avait décidé que puisque le patronyme « Little » descendait d'un maître d'esclaves, il devait le biffer avec un grand « X ». Mais le Malcolm resta, fièrement porté.

Martin Luther King, son grand rival, prônait la lutte pour l'égalité par les moyens non violents. Malcolm X avait un ton beaucoup plus ferme et a souvent été caractérisé comme un violent. C'était mal comprendre l'homme. Malcolm n'a jamais proposé ou exécuté des actes politiques violents. Seulement, il avertissait: si l'establishment blanc continuait d'écraser les noirs, la violence allait éclater. Malcolm était un génie de la négativité. Il dénonçait, avec une grande verve.

Quelles étaient ses solutions de rechange? Sur ce sujet, l'année 1964 fut décisive. Jusque-là, Malcolm avait été encadré par une grande organisation religieuse dont il n'était pas le chef. C'était la Nation of Islam, populairement connue comme « les musulmans noirs ». Le chef en était Elijah Muhammad, qui avait façonné l'idéologie de supériorité noire et de saine séparation d'avec les États-Unis blancs. En 1963, Muhammad avait imposé le silence à Malcolm X, son orateur le plus efficace. Car ses discours penchaient toujours à gauche. Finalement, en mars 1964, Malcolm a rompu ses liens avec l'organisation. Il a dit à un journaliste du *New York Times*: « Désormais, ce sera différent. J'interviendrai dans les luttes noires à travers le pays. Je prêterai main-forte aux Noirs en lutte. »

Une vie trépidante

Ce qu'il a fait. Commença alors une trépidante série de discours, d'interviews, d'apparitions télévisuelles. Des voyages à la Mecque et en Europe. L'idéologie de Malcolm X a émergé. Elle s'avéra progressiste et tiers-mondiste.



BOB ADELMAN MAGNUM

Malcolm X participe à une manifestation de la Nation of Islam, connue comme les Black Muslims, les « musulmans noirs », réclamant la liberté de religion en 1963 à Times Square, à New York. En mars 1964, Malcolm X a rompu ses liens avec l'organisation.

Une idéologie en fusion, évoluant de semaine en semaine. (Malcolm n'a pas cessé d'être un croyant. Dans les dernières semaines de sa vie, il a dit: « Je crois à un seul Dieu. Ce Dieu a enseigné la même foi à tous ses prophètes, j'en suis persuadé. »)

Il fallait maintenant reconnaître que foi et lutte politique n'étaient pas la même chose. Pour la foi, il a fondé la « Muslim Mosque Inc. » Pour la lutte politique, il a fondé la « Organization of Afro-American Unity ». Là-dedans, tous les Noirs étaient invités, musulmans ou non. Et à l'étonnement de tous, les non-Noirs étaient invités aussi; s'ils étaient antiracistes!

Malcolm changeait. Le 29 mai 1964, cette question émerge du public: « De quel système politique et économique Malcolm X est-il partisan? ». Il répondit: « Je ne sais pas. Mais je ne suis pas dogmatique. Comme je l'ai déjà dit, tous les pays qui sortent aujourd'hui des fers du

colonialisme se tournent vers le socialisme. Ce n'est pas un accident, je pense. La plupart des puissances coloniales étaient des pays capitalistes, et les États-Unis sont le dernier rempart du capitalisme. Il est impossible pour un Blanc qui croit au capitalisme de ne pas croire au racisme. Et lorsque vous avez la certitude au cours d'une discussion avec un Blanc qu'il n'y a pas de place pour le racisme dans sa philosophie, c'est ordinairement qu'il s'agit d'un socialiste ou d'un homme dont la doctrine politique est le socialisme. »

« Il s'agit d'un homme... » Il y avait peu de féminisme en Malcolm! Été 1964, le manifeste du groupe: « Nous nous consacrons à la construction d'un système politique, économique et social de justice et de paix. » Un document de centre gauche peut-être, influencé par l'anticolonialisme de Frantz Fanon et par l'Algérie nouvellement indépendante, louan-

geant aussi les grandes chartes des droits de la personne. C'était la grande profession de foi politique de Malcolm X.

Son mouvement fit long feu, cependant. Le dimanche 21 février 1965, Malcolm X a été abattu par des tireurs de la Nation of Islam, possiblement aidés par les autorités ou par la pègre. Cela reste flou. C'est arrivé à la Audubon Ballroom à Harlem, où il parlait chaque semaine en 1964-1965. Ses dernières paroles, il les a prononcées quand les assassins ont surgi de la foule avec des fusils dans leurs poches, mais faisant semblant d'être seulement des admirateurs de Malcolm en querelle personnelle. « Hold it, brothers! », a-t-il crié, tendant son bras droit vers les hommes querelleurs. « Cool it. Don't get excited. Come on, let's cool it. » Ces paroles seront ses dernières.

Texte édité par Le Devoir

LA RÉPLIQUE > UNIVERSITÉS ANGLOPHONES

Une méconnaissance de la réalité d'une université comme McGill

La perception que les étudiants de l'extérieur du Québec sont formés aux frais des contribuables, comme semble l'affirmer le chroniqueur Michel David, est fautive

HEATHER MUNROE-BLUM

Professeure, principale et vice-chancelière de l'Université McGill

Dans sa chronique *Le tabou*, Michel David semble endosser les propos de MM. Pierre Curzi et Jean-Martin Auzant, et ce faisant, il fait preuve d'une méconnaissance de McGill, du fonctionnement des universités et des règles qui régissent l'accueil d'étudiants de l'extérieur du Québec.

La réalité est tout autre. McGill est une fière université québécoise dont la majorité des étudiants — plus de 20 000 — sont québécois. Chaque année, elle décerne des diplômes à davantage d'étudiants francophones que plusieurs universités du Québec. Selon une étude menée par SECOR en 2010, chaque dollar investi à McGill par le gouvernement québécois génère un rendement de 13 dollars dont bénéficie l'ensemble de la collectivité. Nous parlons ici d'un rendement sur l'investisse-

LE DÉCLENCHEUR

« Les universités anglophones, McGill en particulier, reçoivent la part du lion, alors qu'elles forment à nos frais des étudiants dont une grande partie s'empressent de quitter le Québec sitôt leur diplôme en poche. [...] Tout le monde convient que les universités anglophones sont d'une grande qualité et doivent le demeurer, mais est-il équitable qu'elles accaparent 25 % des effectifs et près de 30 % de tout le financement universitaire, alors que la communauté anglophone représente seulement 8,3 % de la population? »

Michel David, *Le Devoir*, 19 février 2013

ment majeur. SECOR a également établi les retombées économiques annuelles au Québec de l'ensemble des activités de McGill à 5,2 milliards de dollars.

McGill est aussi une université à fort rayonnement international. À une époque où le Québec a plus que jamais besoin d'attirer davantage de talents et de cerveaux, c'est un atout, non un problème. Les étudiants mcgillois proviennent des quatre coins du monde, mais surtout des États-Unis, de la France, de la Chine et de l'Inde: des parte-

naires avec lesquels le Québec entretient ou développe des relations commerciales ou diplomatiques majeures.

La perception que les étudiants de l'extérieur du Québec sont formés aux frais des contribuables est fautive. Non seulement les étudiants canadiens et internationaux paient des frais de scolarité beaucoup plus élevés, mais, en vertu du système de financement québécois, la majeure partie de ces droits est remise au gouvernement. McGill verse ainsi plus de 50 millions de dollars nets au gouverne-

ment, que ce dernier redistribue aux autres établissements du réseau universitaire québécois. McGill et les étudiants qu'elle accueille se voient ainsi privés de sommes importantes qui devraient normalement leur revenir.

Qui plus est, les étudiants hors Québec — dont certains ont également besoin d'un soutien financier — contribuent au programme d'aide financière québécois alors qu'ils ne peuvent s'en prévaloir. McGill doit compenser en mettant en place son propre programme d'aide financière aux études. Par ailleurs, notre institution, qui affiche le taux de diplomation le plus élevé au Canada, accueille aussi sa part d'étudiants moins nantis et de première génération (près d'un étudiant sur quatre est le premier de sa famille à entreprendre une formation universitaire). De plus, McGill et Concordia sont les deux seules universités québécoises à ne pas bénéficier d'un financement gouvernemental supplémentaire destiné au soutien de leur mission.

La majorité de nos diplômés,

dont bon nombre d'étrangers, restent au Québec. En médecine, par exemple, les trois quarts de nos médecins résidents demeurent au Québec et cette proportion augmente d'année en année. Quant aux étudiants qui repartent, ils continuent d'entretenir des liens précieux avec le Québec. Ils sont nombreux à occuper des postes de commande au sein de gouvernements, de grandes entreprises et d'ONG, et nourrissent ainsi nos échanges économiques et culturels.

Le caractère international de McGill bénéficie à Montréal et au Québec tout entier. L'université occupe les 18^e et 34^e rangs mondiaux aux deux palmarès les plus reconnus. Notre maison est une vitrine mondiale qui expose l'excellence, la recherche et le savoir québécois.

À la veille du Sommet sur l'enseignement supérieur, il est malheureux que de tels propos nous éloignent de l'enjeu réel: assurer l'accessibilité aux études supérieures et la qualité de nos universités, alors que le système universi-

taire québécois est terriblement sous-financé et que les récentes compressions annoncées par le gouvernement ne feront que noircir ce sombre tableau.

Réponse du chroniqueur

Personne ne nie la contribution de McGill à l'économie québécoise, mais je crains que l'essentiel de ma chronique vous ait échappé. Elle visait à souligner la disproportion entre les ressources accordées aux universités anglophones (30%), en commençant par la vôtre, et le poids démographique de la communauté anglophone (8,3%). C'est bien aimable de contribuer à hauteur de 50 millions au financement des autres universités, mais c'est plutôt un milliard additionnel que recevraient les universités francophones si l'allocation des ressources reflétait la composition de la population québécoise.

Michel David

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouche), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (reporter), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folle-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier, Karl Rettino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Céline Benoit, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Amel Eilmam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Chantal Rainville, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Ugo Galfrascoli (analyste-programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furoy, Ghislaine Lalleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS

TROTTOIRS

SUITE DE LA PAGE 1

taux d'efficacité de 92%.

Collusion? Cartel? Que non! assure M. Milioto. C'est grâce à leur expertise et à leur travail acharné que ces six compagnies hautement spécialisées ont obtenu un tel succès. Les membres du club possèdent d'autres points en commun. Ils avaient tous des racines dans le village natal du parrain, Cattolica Eraclea, et ils fréquentaient le café Consenza, le quartier général de la mafia à Saint-Léonard.

«Je ne vois aucun lien. D'après moi, c'est qu'on est plus performants. On a travaillé fort, on a travaillé avec nos mains», a dit Nicolo Milioto.

L'homme de 64 ans a nié que les cinq entrepreneurs, liés par leurs origines communes, aient pu s'entendre entre eux pour restreindre la concurrence et se partager les contrats, sous la bienveillante supervision du clan Rizzuto.

Quand la procureure Sonia LeBel lui a présenté des relevés de ses appels téléphoniques avec Joey Piazza (691 conversations de 2003 à 2009) et Lino Zambito (56 conversations en 2007), M. Milioto n'a pas trouvé meilleure réponse que celle-ci: «Ça pourrait être juste pour demander comment va la vie.»

Concurrence?

Il faut être profondément optimiste pour voir dans les tableaux présentés à la commission Charbonneau l'expression d'une quelconque forme de concurrence.

Un total de 53 entreprises ont pris possession des documents d'appels d'offres pour un

contrat de trottoir au cours de ces 15 années. Elles ne sont pas arrivées à la cheville du club des six dans l'obtention de contrats. Elles ont décroché de zéro à trois contrats, après avoir présenté de 1 à 34 soumissions.

De 2005 à 2009, alors que le cartel des entrepreneurs tournait à plein régime, rares sont les entreprises qui osaient soumissionner sur des contrats de trottoir en dehors du cercle fermé. On retrouve sept concurrents externes en 2005, un seul en 2006, sept en 2007, 17 en 2008 et 11 en 2009.

Le patron de Terramex, Michel Leclerc, a dit qu'il avait été «tassé» des contrats de trottoirs sous la menace par M. Milioto. Dès 1998, «M. Trottoir» décidait pour lui des ouvrages qu'il pourrait réaliser en sous-traitance. Le témoin a nié en bloc la version de M. Leclerc.

L'agenda de la mafia

En matinée, les relations troubles de M. Milioto avec la mafia ont retenu l'attention de la commission. A en juger par une conversation d'écoute électronique entre lui et Paolo Renda, numéro 3 du clan Rizzuto, M. Milioto tenait l'agenda social de la mafia.

Quand l'entrepreneur en construction Frank Catania a pris sa retraite, en 2005, c'est vers M. Milioto que son fils, Paolo Catania, s'est tourné pour savoir si le parrain et ses principaux lieutenants seraient de la fête. M. Milioto a donc fait un appel à Paolo Renda pour s'enquérir des intentions du clan Rizzuto.

Sans surprise, l'ex-président de Mivela Construction a minimisé l'importance de son rôle dans cette histoire. «J'ai fait un téléphone. Pour moi, c'était normal», a-t-il dit.

M. Milioto était présent lors de la soirée d'adieux. Au meilleur de son souvenir, il a

donné à Frank Catania une enveloppe d'argent, ce qui constitue une pratique courante au sein de la communauté du Consenza.

M. Milioto a réfuté son rôle d'intermédiaire auprès de la mafia, malgré les questions insistantes du commissaire Renaud Lachance. «Tout le monde pouvait avoir accès à ce monde-là, comme Italien, comme Québécois», a-t-il dit.

La juge France Charbonneau a mal caché son incrédulité devant les réponses de M. Milioto, qui a encore qualifié «d'homme bon» Nicolo Rizzuto. «Être en présence, connaître et aller chez le chef de la mafia, c'était dans la normalité des choses pour vous?», a-t-elle demandé.

Le seul regret de M. Milioto est d'avoir fait des transactions en argent comptant pour rendre service à son ami, a-t-il dit. Encore là, M. Milioto n'était pas responsable de collecter le pizzo de 2,5% sur la valeur des contrats auprès des entrepreneurs, assure-t-il.

Tel un facteur, il a rapporté de l'argent à Rizzuto à la demande de Lino Zambito, qui avait contracté des dettes. Tel un coursier, il prenait de l'argent pour faire des petites emplettes à la boucherie pour le parrain, vieux et limité dans ses déplacements. Tel un débiteur, il remboursait au parrain un prêt sans intérêt de 15000\$ à 20000\$ pour le mariage de sa propre fille. Tel un généreux donateur, il contribuait au financement de l'Association Cattolica Eraclea...

«Ça a commencé par un petit service, puis je suis arrivé à faire des services comme apporter de l'argent, a expliqué M. Milioto. J'ai embarqué comme un niais, comme on dit, sans savoir pourquoi. Et je suis rendu là.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LR DEVOIR

Martine Ouellet

MINES

SUITE DE LA PAGE 1

être dispensés en régions éloignées. Sans oublier les sites orphelins, dont la réhabilitation est désormais évaluée à 1,2 milliard.

«En l'absence de telles informations, il est difficile de déterminer le taux de redevances minières qui pourrait représenter une juste compensation pour l'extraction des ressources naturelles», affirme le commissaire Jean Cinq-Mars.

Il rappelle que le projet de développement du Nord repose en grande partie sur ces activités. «Étant donné l'importance que certaines régions accordent au secteur minier pour leur développement économique, il y aurait lieu de corriger rapidement la situation», écrit le commissaire.

Et bien que plusieurs études aient été réalisées ces dernières années par «diverses parties prenantes» qui arrivent à des résultats contradictoires, celles-ci ne sont pas fiables, tranche Jean Cinq-Mars. «Étant donné l'absence d'une analyse effectuée par le ministère, on ne peut apprécier l'information contenue dans ces études de façon objective sous l'angle de l'intérêt collectif.»

Vers le forum sur les redevances

Pendant que Québec se prépare à tenir un forum sur les redevances minières, les 15 et 16 mars prochains, le commissaire au développement durable remet en question la méthode comparative qui a été utilisée jusqu'à présent dans l'argumentaire des différents groupes parlementaires.

«On peut comparer les redevances qu'on impose ici par rapport à celles qui sont imposées dans d'autres administrations, a soutenu le commissaire en conférence de presse. Mais une approche qui nous apparaît beaucoup plus sérieuse, c'est vraiment d'analyser les coûts et les bénéfices ici, à la société, et d'établir les redevances en fonction de notre calcul des coûts et des bénéfices.»

Pression sur le gouvernement Marois

La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, s'est pressée de diffuser un communiqué de presse mercredi midi pour annoncer qu'elle adhérerait aux commentaires du commissaire au développement durable. Mais en point de presse impromptu, elle est restée vague, refusant de s'engager formellement à procéder à une analyse des coûts et bénéfices. «Actuellement, c'est à l'étude. Et quand je serai prête pour faire des annonces, je vous l'annoncerai.»

Québec solidaire a profité de l'occasion pour mettre de la pression sur le gouvernement Marois. «C'est sans surprise que ce rapport vient confirmer l'incurie de l'administration libérale dans le dossier des ressources naturelles, a déclaré Amir Khadir par voie de communiqué. J'espère que le gouvernement Marois va mieux défendre les intérêts de la population que le gouvernement Charest.»

Du côté des groupes environnementaux, on demande au gouvernement Marois de prendre en compte ces recommandations qui rejoignent leurs doléances. «C'est ce que nous dénonçons depuis plus de cinq ans, a soutenu Henri Jacob, de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue dans un communiqué. Ça prend un véritable changement de cap pour servir l'intérêt collectif et non celui de quelques minières.»

«Le forum sur les redevances est une réponse positive, mais il faudra faire plus et réviser profondément la Loi sur les mines», a ajouté Suzann Méthot, directrice régionale de l'Initiative boréale canadienne.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac
Le Devoir

Rectificatif

Lors de son témoignage devant la commission Charbonneau le 31 janvier dernier, l'ingénieur Michel Lalonde a relaté qu'il avait avancé une somme de 15000\$ à un entrepreneur qui souhaitait «recompenser» un conseiller municipal lié au dossier du Faubourg Contrecoeur. Dans l'article du Devoir concernant ce témoignage, intitulé «Dès 2005, Contrecoeur était l'affaire de Catania, affirme l'ingénieur Lalonde», publié le 20 février en page A 4, on aurait dû lire qu'il s'agissait de l'entrepreneur Catania et non de Rosaire Sauriol, de la firme Dessau. Toutes nos excuses pour cet imbroglio.

Le Devoir

-M-

SUITE DE LA PAGE 1

parfois très enfantines, même.»

Et à l'analyse. Il? Mot inclusif et exclusif à la fois. Il comme dans l'île où l'on se réfugie, l'intérieur de soi. Ou dont on voudrait parfois s'échapper pour toucher autrui. On pense au poète du 17e, John Donne, et son *No Man Is An Island*. On pense à Simon & Garfunkel et leur refrain quasiment schizo de 1966: «I am a rock/I am an island/And a rock feels no pain/And an island never cries». -M-, lui, dans la première chanson d'Il, qui s'intitule Elle, est plus flou: «Il est une lune/Perdue dans un désert». Mais encore? «Il, continue-t-il au bout du fil, c'est aussi pour moi la possibilité de parler de -M-, avec une petite distance et beaucoup d'affection. Il est un peu mon lieu d'utopie, de poésie, inspiré de l'île de la Réunion, d'ailleurs, dont la culture est très fusionnelle. Un peu mon île idéale.»

La chanson boni de l'album, qui a pour titre *L'île intense*, évoque cette terre volcanique: «Dans la fournaise/J'ai retrouvé/Ce bout de love/Délavé [...] Du battant des lames/Au sommet/Des montagnes/Elle m'accompagne...» Lieu de paix, lieu d'éruption potentielle: microcosme du monde. L'album est pareil, moitié chansons de sable entre les orbes, moitié chansons coups de pieds, riffs agressifs. «C'est l'équilibre naturel. Où que l'on soit, l'explosion menace, c'est lié à la vitalité des choses. Pas nécessairement de la violence, mais quelque chose d'animal. Plus

j'avance dans ma vie de musicien, plus j'ai envie de développer cet instinct, ce qui n'appartient pas au mental, mais à l'urgence.»

Laisse-toi aller, c'est le mojo

Ces «ondes animales», Il en parle dans une autre chanson de l'album, l'irrépressible *Mojo*. A base de guitare imparable et riffs archétypes, on y exalte l'aura de l'être désirant: le mojo que chantait déjà Muddy Waters en 1957 dans *Got My Mojo Working*. Chedid en a tiré pour son -M- un clip brillamment efficace, chorégraphie de rue invitant l'imitation (il en existe une chouette version avec Monique Giroux en -M-, c'est dire). «C'est un mot qui est à nouveau investi de sens par la nouvelle génération pour désigner une attitude positivement sexué, et je le trouve très parlant. C'est mon lien avec l'esprit du blues.» Il me signale qu'une nouvelle compilation d'inédites de Jimi Hendrix contient un *Mojo Man*. Incontournable Hendrix dans la galaxie -M-: tous les grands guitaristes n'ont-ils pas le mojo? «Tous les power trios de rock aussi, je dirais. Nous jouons à trois sur ce disque et dans cette tournée, et nous y trouvons une énergie brute assez incroyable, qui me ramène à Cream et au Jimi Hendrix Experience, bien sûr, mais également à ce que font — à deux! — les Black Keys. C'est une façon différente d'attaquer, de remplir l'espace, qui me plaît beaucoup.»

Et c'est ce spectacle-là qu'on aura au Métropolis jeudi et vendredi, coup d'envoi et coup de force de Montréal en lumière. «Ça vous met vraiment à l'épreuve dans la performance, dans la puissance. Avec moins d'instruments, on a parfois beaucoup plus d'impact. La sensation

qu'on a de jouer au sein d'un power trio est très, très animale, justement. C'est au plus proche de ma définition du rock.»

Johnny sois bon

Je ne peux m'empêcher de lui parler de *Jamais seul*, l'album du retour de Johnny Hallyday en 2011, qu'il a réalisé, en plus de jouer et chanter avec l'idole. Drôle de choc entre Johnny le roi du premier degré et Chedid le maître du second: «Autant j'aime les décalages, autant j'aime ce qui est primaire, les gens très entiers. Et Johnny est un animal rare, qui a toujours eu le mojo: je suis très fier de ce qu'on a fait ensemble.»

Je ne peux pas non m'empêcher d'évoquer ses premiers passages en ville, dans ce Spectrum qu'il a maintes fois embrasés (jusqu'à y enregistrer un disque en août 2004), et dont il ne reste même plus de cendres. «Je pense évidemment à la joie que j'éprouvais dans cette salle qui était pour moi l'âme de Montréal, mais sans nostalgie, en me disant que la vie bouge, change, et qu'il faut s'adapter toujours. Mais revenir chez vous, c'est surtout la sensation de me retrouver au début de -M-, dans un lieu de démarrages, toujours neuf. Et de fait, cette tournée est toute neuve, et c'est au Métropolis qu'on vient l'éprouver.» Il se pourrait qu'on veuille tard. «On a des projets jusque dans la nuit.»

Le Devoir

Il -M- Barclay.

Au Métropolis jeudi (avec le duo Brigitte en lever de rideau) et vendredi (avec Marie-Pierre Arthur), dès 20 h.

CINÉMA

SUITE DE LA PAGE 1

le milieu. Reste à voir si des aides concrètes seront annoncées.

Tels sont justement les enjeux que dévoilait mercredi le Regroupement des distributeurs indépendants de films au Québec devant les médias. Il rendait public le fruit de ces démarches engagées auprès de la SODEC pour consolider leurs activités de distribution. Celles-ci sont très menacées par la fusion du géant britannique eOne avec le distributeur Alliance Films, désormais effective — et entérinée par la Société de développement industriel (SDI) —. C'est le Bureau de la concurrence à Ottawa qui a permis la transaction, sans tenir compte de la situation du cinéma québécois, unique au pays.

Le *Projet de financement des distributeurs indépendants de films du Québec* adressé au président de la SODEC, document en date du 10 janvier 2013, s'assortit d'une demande de 3 millions non remboursable et non récurrente à la capitalisation, entre autres mesures à instaurer au plus vite. «Tout est en place pour que la SODEC intervienne en assurant un leadership d'une importance historique», conclut le rapport du RDIFQ.

Louis Dussault, président du Regroupement, n'y allait pas par quatre chemins: «Il n'y a plus de marché libre. Par sa situation de monopole, eOne, société étrangère, deviendra plus puissante que la SODEC et Téléfilm réunis. En contrôlant la distribution au Québec, leurs films auront accès aux meilleures salles et aux premières places chez les télédiffuseurs. eOne va s'intéresser à un nombre limité de productions, les plus porteuses, mais qu'en sera-t-il des autres films, œuvres d'auteur et documentaires? Il faut d'urgence une aide pour compenser les déséquilibres en distribution, sinon le nombre de films québécois ira en s'amenuisant. Des œuvres comme J'ai tué ma mère de Xavier Dolan, Catimini de Nathalie Saint-Pierre, Camion de Rafaël Ouel-

let, etc., qui nous font honneur dans les festivals et ailleurs, risquent de ne plus voir le jour.» Même constat pour les films étrangers qu'ils diffusent.

Les distributeurs s'investissent en amont et doivent avoir accès à des télédiffuseurs. On leur demande de fournir le minimum garanti (avances sur recettes). Or, les indépendants n'ont pas les reins aussi solides que les grosses maisons. Ils soutiennent souvent des films fragiles à la rentabilité financière aléatoire, sans diffuser en contrepartie des œuvres commerciales pour renflouer leurs coffres.

Huit distributeurs font partis du groupe: A-Z Films, Axia Films Distribution, Domino Film, Filmoption International, Funfilm Distribution, K-Films Amérique, Les films du 3 mars et Locomotion Distribution.

Le constat est accablant à l'heure des mutations de supports, de la crise de fréquentation des salles, de la chute des ventes de DVD et Blu-ray, des coûts élevés de location de salles numériques. «La vraie crise des films québécois», dit Louis Dussault, «n'est pas la mauvaise performance en 2012 des productions commerciales au box-office, mais le fait que plusieurs projets de films québécois d'auteur vont se trouver orphelins de distributeur, maillon indispensable de la chaîne.»

Autre scandale aux yeux des distributeurs indépendants: TéléQuébec n'a pas de politique d'acquisition et de diffusion des films québécois. «Seule Radio-Canada prêchait nos films», précise Louis Dussault, nous permettant ainsi d'obtenir le minimum garanti sans emprunter. C'est TFO [Télévision française de l'Ontario] qui fait l'éducation cinématographique du peuple québécois! Par ailleurs, la numérisation des salles se révèle une catastrophe pour le cinéma d'auteur en région, car il en coûte aussi cher d'accéder à une salle à Sherbrooke qu'à Montréal, sans le bassin cinéphile correspondant.»

Plan de relance

Côté demande financière à la SODEC de l'ordre de 3 millions, ça se répartirait comme suit: avec prise en compte du nombre de longs métrages sortis en salles entre le 1^{er} janvier 2008 et

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390